

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 08 décembre 2010**

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2010 s'est réuni en séance plénière le 08 décembre 2010, sous la présidence de Madame Régine GOURDIN, qui ouvre la séance à 17h 00.

L'Administration procède à l'appel :

Présents :

Mme GOURDIN, Vice-présidente – M. ALBOUZE – Mme AUDIBERT-SPITERI - M. BESNIER – M. CHRISTMANN - Mme GERARDIN - M. MARIA-FABRY – Mme GUILLERMIN –Mme ROMAND-PASCOLO – M. SAURIN – Mme TUDOSE. – Mme WALCH

Absents excusés représentés :

M. BORE, Président du CCAS représenté par Mme GOURDIN, Vice-présidente

Absent(e) excusé(e) :

Mme BONIFAY – M. GLINKA-HECQUET - M. VALERI – Mme VANDAMME

Présence de M. Bruno ANDREY, Directeur Général Adjoint, de Mme Joséphine PLAMBERCK, Directrice du CCAS

Invité(e)s : Mme JELEZIAN, M. MANNY, M. CATALA pour la présentation de leur projet.

Madame AUDIBERT-SPITERI est nommée Secrétaire du Conseil d'Administration.

LES DECISIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'UNANIMITE.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte rendu du 03 novembre 2010 a été voté à l'UNANIMITE.

N° 01 - ADMINISTRATION GENERALE

Bilan de l'action logement : « Projet Accompagnement Dans et Vers le Logement »

Cette action est présentée par la responsable du pôle social Mme Jélézian et M. Catala, son adjoint.

En septembre 2009, le CCAS de la Ciotat a déposé un dossier auprès de la DDCS dans le cadre d'un nouveau dispositif mis en œuvre au niveau national et décliné dans chaque département : l'accompagnement vers et dans le logement.

Celui-ci fait partie intégrante des mesures développées dans le cadre de la politique menée par le gouvernement et de sa nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, engagée au titre du chantier national prioritaire 2008 – 2012.

Sur les Bouches-du-Rhône, 8 postes ont été financés, le CCAS de la Ciotat en faisant partie pour un montant de 23.000 €/an.

Après une année de fonctionnement un bilan est présenté à cette séance.

L'implication dans cette initiative est en continuité avec les autres actions autour du logement par le CCAS.

Il s'agit donc d'un financement nouveau pour une mission particulière avec la mise en place d'un référent sur le territoire qui, en l'occurrence, est Didier Catala. Les objectifs sont d'organiser et de formaliser la mise en relation des acteurs permettant de repérer les ménages pouvant bénéficier d'un logement pérenne.

Sur le territoire, ce dispositif se traduit par la création d'une commission parcours logement qui se réunit une fois par mois depuis de mois d'avril 2010.

Les partenaires sont de deux types, pour le repérage des publics et pour les réponses apportées aux ménages sachant que certains acteurs tels ADOMA et CHRS interviennent sur les deux missions. Le CANA qui met en œuvre des mesures d'accompagnement, la Mission locale pour le repérage du public jeune, la MDS et le Conseil général pour le public famille, l'ADDAP 13 pour le repérage du public jeune et le CCAS qui, au-delà, de l'animation de ce dispositif travaille pour le repérage des publics en difficulté.

Pour les réponses en matière d'hébergement, les partenaires sont ADOMA, le CHRS, l'AMISS qui proposent quelques logements, le service logement de la ville, l'IML (Intermédiation locative, association qui capte des logements dans le parc privé) ainsi que le CCAS qui détient des logements en ALT également.

Le parcours va donc de l'urgence, au logement pérenne en passant par le logement intermédiaire. En matière d'urgence, le CHRS dispose des places d'urgence et d'insertion.

31 ménages ont été repérés depuis le début de la mission. De manière générale, il s'agit de personnes isolées, d'une tranche d'âge de l'âge actif, un public jeune et un public de plus de 55 ans. Leurs ressources sont variables, certains relèvent du minima social et d'autres touchent des salaires. 11 de ces ménages ont été reconnus prioritaires dans le cadre de la loi Dalo, 11 sont repérés dans le cadre de la commission d'urgence qui s'attache beaucoup plus au diagnostic de l'urgence au logement tandis que la commission parcours s'attache davantage sur la fluidité du parcours. 10 ménages bénéficient des mesures ASELL (accompagnement social lié au logement). La file active actuelle est de 25 ménages.

Quelques exemples : sur 10 ménages qui étaient soit sans domicile fixe soit dans des logements précaires, 6 ont été hébergés au CHRS, 1 ménage a pu accéder à un logement dans le parc privé et un ménage a été admis en logement ALT.

14 étaient hébergés au CHRS, 6 ont évolué vers un hébergement à la résidence sociale, 1 ménage en logement temporaire et deux en logement public.

Sur les 31 ménages repérés, vingt ont vu leur parcours évolués et six ont pu accéder à un logement pérenne soit dans le dispositif Dalo, soit vers des logements publics, soit sur le contingent collectif (accord entre l'Etat et certains bailleurs et deux ont pu accéder à un logement privé.

Le point faible de ce nouveau dispositif se trouve essentiellement dans la tractation des logements pérennes aussi bien dans le parc privé que dans celui du public.

Une grande difficulté à travailler avec les bailleurs sociaux dans le cadre de ce dispositif qui ne répondent pas aux invitations lors des réunions organisées.

Certains critères du dispositif Dalo sont inadaptés, par exemple pour une personne en résidence sociale ADOMA, il faut attendre 6 mois pour pouvoir déposer un dossier dans le cadre DALO.

Les ouvertures pour 2011, en terme de partenariat seraient de travailler avec les bailleurs publics afin de travailler davantage avec eux et en terme d'outils de réponse de travailler sur les baux glissants.

Qu'est-ce-qu'un bail glissant ? Par exemple une association qui prend le logement en bail et qui met ce logement à disposition d'une famille, si celle-ci ne montre aucune difficulté à payer son loyer, « le bail glisse à son nom ». Ce système est sécurisant pour le bailleur pendant un an.

Ainsi, un appartement libéré fait évoluer de ce fait plusieurs familles dans leur parcours. Il y a donc un effet multiplicateur.

Mme Plamberck exprime que l'idéal serait d'officialiser un accord avec un bailleur public afin de disposer d'un appartement et de prendre au nom du CCAS quelques baux auprès de bailleurs privés. A l'heure actuelle, l'AMISS ne répond pas vraiment aux attentes.

Le poste de Didier est financé à hauteur de 23000 € par la DDCS, subvention qui existera également en 2011. Ce projet est novateur sur le territoire et il serait dommage de ne pas faire évoluer en 2011 tout le travail qui a été réalisé en 2010.

Didier Catala informe que le CCAS de La Ciotat est le premier à effectuer cette mission qui est maintenant copiée par d'autres sur le territoire.

N° 02 - ADMINISTRATION GENERALE

Présentation du Panorama Social de La Ciotat 2009

Les résultats détaillés du dernier recensement INSEE de la population, dit « RP 2007 », ont été publiés en juillet 2010 et intégrés dans cette cinquième édition du Panorama Social de la Ville de La Ciotat.

La synthèse ci-jointe récapitule les éléments clés de cette dernière édition, reprenant les points présentés ce jour à l'aide d'un diaporama. Compte tenu d'une mise à jour restant à finaliser pour quelques indicateurs, les chiffres présentés lors du Conseil d'administration pourront légèrement différer de la synthèse ci-jointe réalisée antérieurement.

La manifestation réunissant les acteurs sociaux du territoire pour la présentation du Panorama Social aura lieu le 3 février 2011.

Concernant l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), la prochaine édition portant sur le public des Familles paraîtra à la fin de l'année 2010.

Le Conseil d'administration prend acte de la réalisation par le CCAS de l'édition 2009 du Panorama Social de la Ville de La Ciotat, et de l'organisation biennale de la manifestation de présentation du Panorama Social aux partenaires sur le territoire communal.

P. Manny présente les tendances et les évolutions du panorama social plutôt que des évaluations et des chiffres.

M. Albouze précise que les chiffres de fréquentation de l'hôpital présentés doivent tenir compte des travaux qui s'y sont déroulés entraînant automatiquement une baisse des usagers.

N° 03 - PERSONNEL

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Mme Plamberck explique que durant la période du 1^{er} décembre au 31 janvier, les 50 aides à domicile du MAD souhaitent obtenir une semaine de congés entre Noël et le nouvel an. Ainsi 50 % de l'effectif est en congé, compte tenu du planning, des éventuels congés maladie, le service se trouve avec environ quinze aides à domicile absentes par semaine. Il est, par conséquent, impossible de poursuivre une activité normale d'où la nécessité de supprimer certaines missions auprès de certains bénéficiaires. Les personnes les plus dépendantes seront servies en priorité. Il est à rappeler qu'auparavant, ce sont 15 saisonniers qui étaient engagés sur cette période de l'année.

En réponse à Mme Guillermin, cette demande de saisonniers n'est pas en faveur des sans abri visés par la veille hivernale alors que le texte de la délibération proposée le mentionne

Pour 2010, afin d'assurer la continuité des services qui ne peut être reportée (ex : Aide à Domicile chez un bénéficiaire) et contribuer ainsi au bon fonctionnement des services du CCAS, il y aurait lieu de procéder au recrutement de 5 emplois saisonniers, pour le maintien à domicile (aides à domicile) pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 31 janvier 2011.

N°04 - FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme Tudoze propose par rapport à la création de guide de faire participer des commerçants ou des entreprises privées en contrepartie d'un encart publicitaire.

M. Maria-Fabry évoque les laboratoires, les ambulanciers, les commerçants en matériel médical, les prothésistes, les professionnels du médical et du paramédical qui pourraient s'investir dans la publicité de ces guides

Mme Gourdin explique que cela pourrait être réalisable mais uniquement pour le guide des séniors et que l'on pourrait envisager d'engager les 10.000 € de subvention à l'AMISS au bénéfice des autres guides.

Mme Gourdin commente le développement des missions, l'approfondissement du Lien social, le développement du Marché solidaire et l'investissement dans la recherche de bénévoles.

Le marché solidaire qui a débuté il y a 4 mois avec 7 partenaires touche 23 ménages compte 2000 heures de bénévolat et 2500 heures de travail social. 300 kg de produits frais ont été distribués soit 13 kg à chaque permanence.

Mme Plamberck précise que le DOB fait apparaître l'évolution des dépenses courantes notamment en matière de personnel avec un coût supplémentaire d'au moins 50.000 € dû à l'augmentation du point d'indice, l'augmentation de l'assurance du personnel, la médecine du travail et les formations obligatoires.

Le marché du portage de repas avec l'introduction du bio, l'amélioration de la qualité, l'augmentation du grammage entraîne un surcoût de 7.500 € du prix d'achat qui est de 4,85 € contre 4,55 € avant.

Concernant les recettes, on ignore quelle sera la répercussion de l'augmentation du tarif du portage de repas. La baisse de l'activité du MAD engendre automatiquement une baisse des recettes à hauteur de 40.000 € équivalent à 2 ETP.

La subvention de la ville qui s'élève à 1.280.000€ est insuffisante. Il conviendrait qu'elle soit augmentée au minimum de 75.000 € à 150.000 €, la variation entre les deux équivaut au développement du Lien social et la prise en compte des missions qui seront décidés.

Le constat pour 2011 est le manque d'excédent puisqu'aucune économie n'est à réinjectée. Les charges de personnel sont incompressibles.

Les principales dépenses en 2010 : les frais de personnel, les charges locatives, les aides, le portage de repas, la téléassistance, les subventions versées. Il est à souligner également que le Lien social est dans le budget du MAD et que la subvention pour Station Lumière devrait repasser à la charge de la ville.

Les subventions de 30.000 € de la CRAM pour le Lien social, les 5000 € de la CAF pour l'Aide alimentaire, les 23.000€ de la DDCS pour la Veille hivernale qui ont été versées en 2010 ne seront pas en 2011, il convient d'y ajouter la perte de 40.000 € de recettes ce qui représente donc au total environ un manque de 98.000 €.

Mme Gourdin répond à Mme Walch que malgré le fait que les subventions ne sont pas reconduites pour 2011, les missions devront tout de même être assurées. Quant aux demandes effectuées dans le cadre du CUCS, il s'agit de projet spécifique en faveur des quartiers prioritaires tels que le Marché Solidaire, le Lien social avec Fête Vous Plaisir et que selon elle, la création de guides ne rentre pas dans ce dispositif.

Mme Plamberck au vu des éléments décrits demande s'il ne serait pas plutôt utile de raisonner sur un nombre d'usagers global plutôt que prestation par prestation sachant que le coût n'est pas identique de l'une à l'autre en matière budgétaire.

Mme Gourdin explique que si l'on prend le MAD où il y a un gros déficit, on sait bien que c'est le poste du personnel qui plombe le budget pour autant on ne peut pas le réduire.

I - LE CONTEXTE

1) le contexte national

Comme la plupart des CCAS de France, le CCAS de La Ciotat, se trouve dans un contexte national et local difficile entre, d'une part, la crise financière et la suppression des aides de certaines institutions et, d'autre part, l'accroissement démographique et par conséquent de la demande entraînant de nouveaux besoins.

L'environnement social est en forte évolution surtout en ce qui concerne le contexte juridique et réglementaire. En effet, depuis plusieurs années, le CCAS doit continuellement s'adapter à ce contexte juridique et réglementaire. De plus, les réglementations en matière d'hygiène et sécurité sur le personnel viennent accroître les dépenses.

La crise économique actuelle a des conséquences à deux niveaux. Le premier concerne la qualité de la professionnalisation et la qualification dont le coût représente une difficulté majeure dans la démarche de professionnalisation entamée depuis quelques années. Le second concerne l'amélioration de la qualité offerte aux bénéficiaires.

2) le contexte local

- Des incertitudes financières fragilisent le CCAS. En effet, les réorganisations territoriales importantes avec l'apparition de nouveaux interlocuteurs et dispositifs (ex : l'ARS) et avec elles la suppression des aides extérieures des institutions et associations qui, jusque-là, étaient pourtant pérennes telles celles du CARSAT (ex CRAM) pour la « Veille hivernale » par exemple.
- L'accroissement démographique sur La Ciotat engendre de nouveaux besoins de la part de la population en particulier sur le secteur gérontologique et les familles monoparentales.

II - LES BESOINS

1) Des investissements nouveaux :

***Les outils informatiques :**

Le parc informatique du CCAS est vieillissant et totalement obsolète aujourd'hui entraînant des conditions de travail tendues.

Ainsi pour parvenir à une meilleure qualité de service proposée aux usagers et à des conditions de travail acceptables, la nécessité de modernisation des outils informatiques prévue en 2011 s'élèvera à 30.000 €. Un marché sera lancé qui devrait permettre de finaliser le montant.

***Les outils de communication :**

Le CCAS de La Ciotat ne dispose d'aucun support écrit ou guide adaptés en matière de communication vis-à-vis du public à l'instar de la plupart des CCAS. La seule présence est le site internet et de manière relativement succincte.

En effet, il n'existe aucun document d'information à transmettre aux personnes fréquentant l'établissement ainsi qu'aux partenaires.

Ce besoin est d'ailleurs repris par le diagnostic de la Convention Territoriale Globale entre la Ville et la CAF.

De plus, cette absence de guide ou de panneaux d'information ne fait pas apparaître les participations du CCAS aux diverses manifestations pour lesquelles le CCAS est bien souvent initiateur, innovateur et organisateur. Or, aussi bien pour les utilisateurs des services du CCAS que pour certains partenaires, l'absence de guide peut se révéler un frein à l'accès aux droits ou générer des difficultés pour trouver une réponse adaptée.

Le projet s'articule autour de la réalisation de trois guides ou supports d'information distincts correspondant à 3 objectifs destinés à 3 publics différents pour un budget estimatif de 10 000 €.

Mme GOURDIN propose de rencontrer Monsieur le Maire afin d'obtenir de l'aide pour la réalisation des guides.

2) Autour du développement de missions mise en œuvre en 2010

* **du Lien social** globalement sur l'accompagnement des personnes avec un développement sur le public dont il faut arrêter le chiffre. Un suivi annualisé est estimé à 1 821€ par personne. Si l'on souhaite simplement rajouter 30 personnes au chiffre actuel, il faut envisager un besoin de près de 55 000€.

* Le soutien aux associations caritatives en matière d'Aide alimentaire sur le projet du **marché solidaire**. La réussite de cette initiative conforte la nécessité de poursuivre en sollicitant encore une fois l'aide du CUCS.

3) Du fait de l'évolution automatiques des dépenses courantes

*En matière de personnel

Depuis 2006, on assiste à un transfert progressif des missions de la Ville vers le CCAS.

En effet, le CCAS a pris en charge depuis cette date, les paies, les charges sociales, DADS, les états de fin d'année, la prise en charge des congés, le Comité médical la commission des réformes, les arrêtés les contrats de travail, dossier de retraite, la préparation des dossiers du CTP, les promotions internes et les entretiens d'évaluation, cette liste est loin d'être exhaustive.

Le CCAS compte 101 agents pour 77.83 ETP dont 88 % de titulaires. Le service le plus important en matière de personnel est celui du MAD avec 47.77 ETP dont 43,54 ETP d'agents titulaires. Celui du SIAD de 12,56 ETP dont 9.39 ETP d'agents titulaires et les pour les autres services 19,50 ETP dont 15,61 ETP d'agents titulaires.

La moyenne d'âge se situe entre 40 et 49 ans. Seuls 3 départs à la retraite sont prévus d'ici 2013.

Projections 2011 prévisionnelles au minimum

Charges de personnel	Années (prévisionnel)		Différence
	2010	2011	
Budget principal du CCAS	964 600 €	979 700 €	+ 15 100 €
Budget annexe du MAD	1 341 815 €	1 355 076 €	+ 13 261 €
Budget annexe du SIAD	468 308 €	489 421 €	+ 21 113 €
TOTAL	2 774 723	2 824 197	+ 49 474

Des besoins en augmentation du fait de :

- L'évolution automatique de la masse salariale (1%)
- La lutte contre l'absentéisme (régime indemnitaire)
- L'Assurance du personnel (remplacement du personnel malade) avec un surcoût global de près de 11 000 €
- Médecine du travail (Marché) ; celui-ci s'est traduit par une augmentation de la note de 60 à 120 €, soit pour 100 agents 6.000 €
- Reclassement des agents (usures professionnelles)
- Formations obligatoires en particulier sur l'Hygiène et La Sécurité

* Sur le Portage de repas

Ce service fait partie intégrante de la prise en charge globale de la personne à domicile et permet le maintien du lien social grâce à la livraison.

En 2009, le service a été reconnu en tant que service autorisé pour les prestations d'aide à domicile et de portage de repas jusqu'en 2024. Notons que cette autorisation est un gage de qualité de nos prestations et une première étape vers la tarification individualisée.

Afin de répondre à ces exigences, un marché a été lancé. En voici, les conclusions :

- l'ancien prix d'achat d'un plateau repas (2008/10) s'élevait à 4.55 € HT pour 25000 à 60000 plateaux repas (plat principal à 120g et plat d'accompagnement à 120g) ;
- le nouveau prix d'achat d'un plateau repas pour 2011 sera de 4.85 € HT pour 20000 à 45000 plateaux repas (plat principal à 140g + plat d'accompagnement à 150g) ;
Soit 0.30 € d'augmentation par plateau, soit pour 25 000 plateaux un surcoût de 7.500€

L'idée est de revoir la tarification aux usagers (voir un point inscrit à ce conseil) pour minorer cette dépense comme il a été convenu lors de la réunion de juillet de la commission d'appel d'offres.

III - LES RECETTES

1) La tarification

L'une des difficultés du budget du CCAS, provient de la non-reconnaissance du coût réel des prestations par les différents partenaires financiers.

En effet, ceux-ci ne reconnaissent pas le coût réel du service de maintien à domicile.

Ils pratiquent une politique de tarifs plafonds inférieurs au coût réel.

Pour autant les CCAS en France ont rempli les obligations qui découlent de la loi du 2 janvier 2002 en formant les agents, en réduisant la précarité des contrats et en augmentant les heures et les jours d'ouverture.... Creusant ainsi les déficits.....

La complexité croissante des interventions auprès de personnes âgées auxquelles vient se rajouter l'isolement social nécessite un accompagnement plus lourd sur des personnes de plus en plus vulnérables. Nous sommes vraiment dans un accompagnement global de la personne avec différentes facettes de prestation qui se complètent les unes avec les autres.

Cet état de fait a provoqué, de nouveau en 2010, l'intervention de l'Union Nationale des CCAS et également, pour la première fois, d'associations du secteur privé auprès des autorités de tutelle. Au niveau des SSIAD, l'UNASSI (fédération des SSIAD) auquel nous adhérons a demandé à boycotter l'enquête nationale mise en place par la nouvelle ARS visant à modifier les règles de remboursement à ces services.

C'est donc encore en 2011, vers les usagers que peut se tourner la recherche de recettes supplémentaires.

2) La participation des usagers

Il s'agit de reconsidérer les tarifs appliqués jusqu'à présent dans le secteur de l'aide à domicile.

Cette démarche a déjà été initiée depuis 2008 sur le portage de repas.

Il est proposé, dans ce conseil, de s'attacher au secteur de la téléassistance et du portage de repas (voir plus loin). Il conviendra rapidement de se pencher également sur Fête Vous Plaisir.

3) Les subventions

Dans ce domaine on trouve des subventions d'organismes extérieurs et la subvention de la ville qui joue le rôle d'équilibre du budget en complétant si besoin l'absence de ressources.

Mais les financements extérieurs ne sont pérennes et aucune garantie n'est attribuée qu'ils renouvelleront, sur 2011 et les années suivantes, leur soutien. Ainsi, il faut noter dès à présent le non renouvellement de l'aide de la CRAM sur le lien social de 30.000 €, de la perte des 5.000 € de la CAF sur l'Aide alimentaire, les incertitudes sur la Veille hivernale pour 23.000 € soit près de 58.000 € de disparition de recettes d'une manière quasi automatique.

Pour rappel, la subvention de la Ville en 2009 était de 1.100 .000 € + 80.000 € pour la prise en charge du « handicap», en 2010 elle s'est élevée à 1.280.000 €.

Du fait des éléments retranscrits ci-dessus, la demande faite encore cette année, sera en augmentation même si en 2011, nous n'avons plus les AVS ni la subvention à Station Lumière.

III - LE PUBLIC

Au vu de la situation économique, les besoins ne sont pas en diminution. Les demandes sont constantes.

Quel est le calendrier et dans quel ordre a été mis en œuvre un plan de maintien des dépenses depuis 3 ans ?

- 1) 2008 : décision de diminuer le volume d'activité du maintien à domicile
Choix d'un autre prestataire sur le portage de repas en abandonnant l'hôpital
- 2) 2009: décision de sortir du RSA et poursuite de la baisse sur le maintien à domicile
- 3) 2010 : Poursuite de la baisse du volume d'activité du Maintien à Domicile et transfert de certains de ses personnels sur le Lien Social
- 4) 2011 Plusieurs questions se posent afin de répondre à la demande du public en particulier autour de la prise en charge de la dépendance :

Et jusqu'où aller dans la proximité ? Quel niveau de prise en charge ??

IV - LES ENVELOPPES BUDGETAIRES

Globalement le montant des dépenses devrait être similaire à part pour les dépenses de personnel sur le budget 2011

- 1) les tendances budgétaires sont constantes depuis plusieurs années :
 - Absence d'excédent en budget de fonctionnement depuis 2007
 - Réalisation des dépenses et recettes très proche des prévisions
 - Rigidité de la structure budgétaire
 - Charges de personnel prépondérantes
 - Utilisation d'une ligne de trésorerie

2) les montants et la structure

En 2011, la subvention d'équilibre au budget annexe du MAD devrait passer à 450 000 € à savoir 150 000 € pour lien social et 300 000 € pour le MAD. Au niveau des subventions aux associations, la subvention à Station lumière devrait passer à la ville. Il n'y aurait pas de subvention à l'AMISS. Au niveau des dépenses sur le logement, cette année a vu un transfert d'appartement du Joncquet au bailleur social. Même si des baux glissants devraient se conclure, le montant de ce poste devrait être inférieur à celui de 2010.

3) Quelques exemples de coûts de revient en 2010

Prestations du CCAS	Déficit annuel moyen par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires	Déficit total
Aide à domicile	1640	262	429 680
Portage de repas	485	93 pour 28724 repas	45 105
Téléassistance	41	318	13038
Lien social	1841	63	114 723
Logement suivi et aide	1844	103	189 932

Au total de ces exemples un besoin de 792.478 € pour 839 personnes soit un coût de suivi de 944,55 € par personne si l'on globalise l'approche du CCAS

Cette façon de raisonner ne serait-elle pas la clé de lecture à favoriser ?

N° 05 – FINANCES

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DU MAD

Comme il a été évoqué à plusieurs reprises le budget annexe du MAD ne peut s'équilibrer actuellement, avec ses ressources propres tirées de son activité : remboursement des usagers et des caisses ainsi que du Conseil Général.

De manière globale, on a donc besoin que le Budget Général du CCAS vienne équilibrer le Budget du MAD.

Il a été prévu au budget primitif 2011 de celui-ci, une somme de 350.000€ à cette fin.

Il convient que le Conseil d'Administration confirme ce versement par une décision spécifique comme il le fait d'ailleurs pour toutes subventions.

Mme Plamberck rappelle qu'en principe les budgets annexes doivent être équilibrés, mais qu'en l'état actuel cela est impossible. La Trésorerie demande donc que cela soit voté comme toute subvention comme un acte à part.

N° 06 - FINANCES

TARIFICATION DU PORTAGE DE REPAS

La tarification du service de portage de repas aux usagers est établie en fonction :

- des revenus des bénéficiaires selon un découpage en 4 tranches tarifaires comme décrit dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TARIFS ACTUELS (4 tranches tarifaires)	TARIFS	PROPOSITION
16	Revenus compris entre 131% et 250% du plafond ASPA	9.26€	Revenus compris entre 100% et 250% du plafond ASPA
25	Revenus compris entre 51% et 131% du plafond ASPA	7.19 €	Revenus compris entre 20% et 100% du plafond ASPA
37	Revenus compris entre le plafond ASPA et 51% de ce plafond	4.95€	Revenus compris entre le plafond et 20% du plafond ASPA
12	Revenus inférieurs ou égaux au plafond ASPA	1.87€ (tarif aide sociale) Complément CG : 7.28 €	INCHANGÉ

Le tarif à 4.95€ correspond à 41% de nos bénéficiaires. Ce tarif est nettement en dessous du prix de revient du plateau repas ($\approx 7.66€$) ;

Pour information, pour le tarif à 9.26€ les revenus en question sont de : 19 568€ à 29 976€/an pour une personne seule et de 31 947€ à 48 613.67€ pour un couple.

Il est donc proposé d'harmoniser la répartition des revenus par tranche tarifaires et de trouver un meilleur équilibre pour la prestation.

Mme Plamberck explique que le nouveau marché du portage de repas donne l'occasion de revoir les tarifications qui sont proposées aujourd'hui et de faire payer de manière plus équitable en fonction des revenus mais également en fonction de la réalité des coûts. Le tarif de 4,95€ bien en-dessous du prix de revient s'applique à 37 bénéficiaires dont le revenu annuel se trouve entre 8549 €/an et 50 % au dessus. Comme il convient de travailler sur un resserrement, l'idée est de l'appliquer uniquement aux personnes qui n'ont que 20 % supplémentaires, ce qui occasionnera un glissement d'un nombre de bénéficiaires vers le tarif de 7,19 €. De même certaines personnes qui payent actuellement 7,19 € glisseront vers le tarif à 9,26 €.

M. Albouze remarque que sur les résultats 2009, les tranches de tarif à 4,95 € et 7,19 € représentaient environ 24.000 € soit respectivement presque 17.000 € et .7500 €. Il y a certainement moyen de réduire les frais.

Mme Gourdin répond que cette pour cette raison que cette tarification devrait permettre un glissement afin de réduire ce déficit.

TARIFICATION DU DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE

Mme Gourdin propose que le tarif de la téléassistance soit revu à la hausse. Le principe est le même que celui du portage de repas à savoir aller vers une augmentation de la participation des usagers tout en essayant de garder un minimum de tarif au plus bas niveau. A la différence du portage de repas, il n'existe pas de tarif lié à l'aide sociale.

Mme Plamberck explique que l'idée serait donc de supprimer le tarif intermédiaire et de ne proposer que trois tarifs, de resserrer la basse tranche afin de faire glisser les personnes vers la tranche supérieure, donc de travailler sur une grille des revenus des bénéficiaires. Une autre idée déjà évoquée lors du séminaire est celle de dénoncer la convention qui lie le CCAS au Conseil Général et de passer à un appel d'offre avec le privé afin de proposer un tarif convenable. Pour information, le CCAS de Marseille travaille avec Europe Assistance avec un tarif de 10 € alors que le CCAS de La Ciotat est à 16,50 €, ce qui représente environ 20.000€ de plus à l'année. Il est donc proposé lors de ce conseil d'y réfléchir afin de prendre une délibération lors d'un prochain conseil. En effet, il convient tout d'abord de réaliser un appel d'offre avant de dénoncer la convention avec le Conseil général et de tenir compte des délais.

Depuis 1994, le CCAS de La Ciotat propose un service de « téléassistance », grâce une convention de fourniture de matériel et moyens passée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône.

A ce jour, 323 personnes sont équipées de ce dispositif. Ce nombre est relativement stable.

Le prix de revient de ce dispositif pour le CCAS est de 21.17€/mois/appareil (location 16,50€ + frais de fonctionnement 4.67€).

La répartition actuelle par revenus/tarifs s'articule autour de quatre tranches:

Nbre de bénéf.	Revenus	Tarif
96	Revenus compris entre 131 % et 250 % du plafond ASPA	23.40 €
109	Revenus compris entre 51% et 130 % du plafond ASPA	18.51 €
66	Revenus compris entre le plafond ASPA et 51% de ce plafond	14.85 €
52	Revenus inférieurs ou égaux au plafond ASPA	9.36 €

A ce jour, 118 bénéficiaires (36.53 %) ont un tarif inférieur au coût facturé par le Conseil Général (16.50€).

PROPOSITION NOUVELLE	TARIFS
Revenus compris entre +100 % et + 250 % du plafond ASPA	23.80 €
Revenus compris entre + 20% et + 100 % du plafond ASPA	18.82 €
Revenus inférieurs au plafond ou compris jusqu'à + 20 % du plafond ASPA	9.52 €

Il peut être associé également à cette mesure, un changement de prestataire (Conseil Général), par lancement d'un marché à l'instar du CCAS de Marseille.

Le lancement du marché permettrait de rechercher un dispositif ayant un coût pour notre structure, inférieur à 16,50€/appareil/mois (ex : CCAS de Marseille), ce qui permettrait de tendre à l'équilibre de cette prestation. Cette action peut s'organiser en 2011.

La nouvelle tarification est adoptée à l'unanimité.

N°08 – FINANCES

SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMISS POUR L'ANNEE 2010

Depuis 2008, le CCAS et l'AMISS ont passé une convention de partenariat basé sur l'offre de logement.

En 2010, une nouvelle convention, en lien avec le dispositif AVDL, est venue compléter le partenariat avec cette association. L'objectif recherché restait sensiblement le même, c'est-à-dire l'aide à l'insertion des ménages dans un logement pérenne. Cette convention prévoyait également des objectifs quantitatifs à réaliser, comme les précédentes années.

La réelle difficulté du territoire en matière de captation de logements dans le parc privé (cherté des loyers notamment) n'a pas permis à l'association de réaliser les objectifs des 2 conventions, sur l'année 2010.

Pour autant le CCAS entend poursuivre son soutien financier envers l'AMISS qui demeure un partenaire du CCAS et de l'ensemble du territoire dans le traitement des problématiques des ménages (600 reçus en 2009) en ce qui concerne le logement mais aussi le surendettement. Il est important que l'association AMISS reste un acteur associé notamment dans le cadre des dispositifs que coordonne le CCAS (AVDL, Commission Urgence Logement).

Le soutien porte sur le fonctionnement général de l'association à hauteur de 5.000 euros pour l'année 2010 et vient en remplacement des différents soutiens prévus initialement.

Mme Gourdin rappelle que ce sujet a été largement évoqué lors du séminaire et qu'elle n'est pas favorable au maintien de cette subvention.

Mme Plamberck précise que l'AMISS est en difficulté financière et que la somme de 5000 € a déjà été versée et que l'on ne peut pas leur demander de nous reverser cette somme sachant que cette dernière effectue un réel travail d'accueil, de permanences et d'actions même si elle n'a pas donné satisfaction en matière de logement.

DIVERS

Au titre de la délégation générale de pouvoir, les conventions suivantes ont été signées depuis le dernier Conseil d'Administration.

SERVICE SOCIAL / SECTEUR INTERVENTIONS SOCIALES

- **CONVENTION (N°116) ENTRE LE CCAS ET L'ASPTT**

L'objectif de la convention est de permettre aux différents publics référencés par l'article 2 de la convention, c'est-à-dire, les agents travaillant au service des services de Maintien à domicile et soins infirmiers à domicile ainsi que le Public du Lien Social (personnes âgées et/ou handicapées + des usagers bénéficiant du RSA et âgés de + de 50 ans intégrés dans l'action TREMPLIN) d'avoir une meilleure connaissance de soi, avec des séances de Tai Chi. La période de l'action se déroulera du 1er octobre 2010 au 30 juin 2011 pour une facture trimestrielle au tarif de 60€ de l'heure.

A une question de M. Besnier sur l'ASPTT il est répondu qu'elle effectue des prestations pour des ateliers collectifs par rapport à TREMPLIN ainsi que pour le personnel (stage de Tai Chi)

SERVICE ETUDES MOYENS ET COMMUNICATION

- **CONVENTION (N°117) ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE CEYRESTE**

Le CCAS s'engage à contribuer à la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la Ville de Ceyreste pour 2010. Le responsable du service Etudes – Moyens et Communication du CCAS de la Ciotat, effectuera une mission ponctuelle d'appui technique pour la Ville de Ceyreste. La durée de la prestation sera comprise entre 15 et 20 jours. Le coût journalier sera facturé par le CCAS de la Ciotat pour un montant de 100€ HT.

INFORMATION N° 1

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES

Période: d'octobre novembre 2010

- 1. Aides financières: 94 demandes concernant 91 ménages pour un total de 6530,49 €**
- 2. Aides extra scolaires: 0 demandes concernant 0 ménages**
- 3. Aides aux transports: 14 demandes concernant 14 ménages pour un total de 404,80 €**

INFORMATION N°2

Attribution des marchés de fournitures et services pour la prestation de portage de repas à domicile du CCAS de La Ciotat

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres relative à la fourniture de plateaux repas nécessaires au service de portage de repas à domicile du CCAS de La Ciotat, la Commission des Marchés du CCAS de La Ciotat, composée de Mme Régine GOURDIN, Mr Jean-Pierre ALBOUZE, Mme Patricia TUDOSE et Mme Nicole AUDIBERT-SPITERI, s'est réunie le mercredi 24 novembre 2010 pour l'ouverture des plis et l'attribution de ce marché.

La Commission des Marchés a ainsi choisi comme titulaire la société PROVENCE PLATS dont le siège social est situé à Avignon.

Le montant global de ce marché, dont la durée d'exécution est prévue sur 12 mois, s'élève de 102.340 € TTC pour 20.000 plateaux repas à 230.265 € TTC pour 45.000 plateaux repas.

Concernant les appels d'offres relatifs à la fourniture de pain et à la fourniture de fruits, ces deux marchés se sont avérés infructueux en raison de l'absence de candidatures. Il a été alors décidé par la Commission des Marchés de retirer la fourniture de fruits dans la prestation de portage de repas à domicile, et d'étudier la possibilité d'acheter du pain sans passer par une procédure d'appel d'offres, à la condition que le coût d'achat annuel soit inférieur au seuil obligatoire de marché.

Au vu de l'appel d'offres pour la location d'un véhicule frigorifique, la Commission des Marchés a choisi comme titulaire la société FRAIKIN dont le siège social est situé à Gennevilliers (92).

Le montant global de ce marché, dont la durée d'exécution est prévue sur 12 mois, s'élève à 10.549 € TTC.

INFORMATION N° 3

Attribution du marché de médecine préventive pour les agents du CCAS de La Ciotat

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, relative à la mise en place d'une médecine préventive pour les agents du CCAS, la Commission des Marchés du CCAS de La Ciotat, composée de Mme Régine GOURDIN, Mme Jeanne-Marie VANDAMME, Mr Jean-Pierre

ALBOUZE, Mme Patricia TUDOSE et Mme Nicole AUDIBERT-SPITERI, s'est réunie le mercredi 22 septembre 2010 pour l'attribution de ce marché.

La Commission des Marchés a ainsi choisi comme titulaire la société EXPERTIS dont le siège social est situé à Marseille.

Le montant global de ce marché, dont la durée d'exécution est prévue sur 18 mois, s'élève de 10.712,32 € TTC à 11.753,90 € TTC selon le nombre de visites effectuées auprès du personnel du CCAS.

INFORMATION N° 4

Action de Noël

Depuis plusieurs années, le CCAS s'associe à L'ACCLAP, le 24 décembre après-midi, pour mener une action de lutte contre l'isolement des personnes pendant les fêtes de Noël.

Ces personnes sont recensées majoritairement parmi les bénéficiaires des diverses prestations du C.C.A.S et doivent répondre à des critères prédéfinis :

- avoir plus de 70 ans ;
- être seul(e) le soir du 24 décembre et du 25 décembre ;
- être isolé(e) socialement et géographiquement ;

Les personnes handicapées pourront bénéficier de cette action au même titre que les personnes âgées.

D'autres associations et des membres du Conseil d'administration participent à cette action qui consiste à effectuer une visite de convivialité et à leur porter une collation ou un repas.

Un appel à volontaire est lancé pour mener cette action le 24 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 19H06.

*Pour être affiché à la porte de La Mairie
Conformément à l'article L 2121-25 du
Code des Collectivités Territoriales
Fait à La Ciotat, le 12 janvier 2011*

*Madame Régine GOURDIN
Vice-présidente du CCAS*